



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## « Arsenal de l'animation » : la feuille de route du SUPAP-FSU

Dans un courrier adressé dernièrement aux REV, la directrice des affaires scolaires évoquait des articles de presse récents dénonçant des dysfonctionnements et présentant une image très négative de notre service péri et extrascolaire parisien.

La directrice assurait les REV de « *la confiance de la chaîne hiérarchique des CASPE, de la direction, de la Ville de Paris* », remerciait chaleureusement les équipes « *vous faites un travail formidable* », et rappelait sa « *reconnaissance et celle de la Ville pour votre capacité de mobilisation et d'adaptation* ».

Sur la forme, tout ceci rappelle les innombrables remerciements de la Maire ou de la Secrétaire générale de la Ville aux personnels pendant la pandémie « *merci pour votre investissement exceptionnel, votre sens du service public, etc...* ». Les « *mercis* » on connaît, la vraie reconnaissance on l'attend encore, en termes de moyens humains et financiers, de formation, de prise en compte de la pénibilité, de valorisation de la responsabilité éducative !

**Au-delà de dénonciations inacceptables, quasi nominatives d'écoles ou de collègues, relayées par certains articles de presse, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, notre syndicat tient à rappeler que la Ville de Paris est bien la principale responsable, par ses choix politiques, de la précarité des agent.es, de l'insuffisance de formation et de la dégradation de nos conditions de travail et d'accueil des enfants parisiens depuis des années.**

La période Covid a encore accentué les difficultés rencontrées par les équipes d'animation au quotidien et mis en lumière de manière encore plus prégnante les conséquences d'une absence de politique volontariste de la Ville pour le secteur de l'animation.

**La maltraitance est institutionnelle. La souffrance est partout.**

**La vraie reconnaissance (pas les « mercis ») statutaire et indemnitaire nulle part !**

Équipes d'animation à bout ayant à faire face à des manques de personnels quasi quotidien, vacataires maltraités payés au lance-pierre au SMIC avec un mois de décalage, sans décision de travail, culpabilisation des personnels sur la question de l'hygiène des enfants en maternelle sans aucun cadre, renvoyée à la responsabilité des collègues, etc... !

Pour l'illustrer autrement, c'est bien notre employeur qui n'a pas pris les mesures nécessaires depuis des années et, est même responsable de l'aggravation de la situation :

- **En supprimant des postes d'animateurs titulaires par centaines** au nom de la baisse de la démographie scolaire (3 enfants de moins par école chaque année en moyenne !)...tout en laissant exploser la précarité avec toujours plus de vacataires travaillant au-delà du mi-temps (1240 en 2017...1838 en 2021) !
- **En augmentant massivement le temps de travail des adjoint.es d'animation** par le biais de la loi de transformation de la Fonction Publique que la Ville prétendait combattre. C'est bien la Ville de Paris qui a choisi de réduire drastiquement le niveau de sujétion des AAAS !
- **En supprimant les centres ressources centraux** contre l'avis unanime des 3 organisations syndicales représentatives de la DASCO, SUPAP-FSU, UNSA et CGT !

Pour rester dans le factuel, les 650 écoles parisiennes c'est aussi :

- **L'illégalité sur les taux d'encadrement** des ACM à 1/14 en maternelle et 1/18 en élémentaire tous les jours dans des centaines d'écoles avec des sous effectifs (moins 3, moins 5...moins 8...) **mettant parfois en danger les équipes d'animation et les enfants**
- **L'illégalité sur les taux de « diplômés »** avec moins de 50% de collègues BAFA en cours ou complet...quand il faudrait minimum 80% pour simplement respecter la loi ! Par ailleurs et pour rappel, le BAFA est un brevet destiné à la pratique occasionnelle de l'animation...pas le diplôme prévu pour les professionnels de l'animation !
- **L'illégalité encore avec l'emploi de milliers de vacataires sur postes permanents** qui devraient à minima être contractuels.
- **L'hygiène des enfants en maternelle non solutionnée depuis 2013** sur certains temps péri et extrascolaires

Le SUPAP-FSU ne peut qu'être soucieux de ces mesures (ou absence de mesures) qui mettent à mal le service public et ses personnels. Qui plus est, ces mesures sont en contradiction avec « une écoute et prise en compte des enfants » telles que définies dans les formations à nos métiers.

La DASCO annonce un « *Arsenal de l'animation* », projet de « *valorisation des métiers et activités de l'animation* ». Il s'agit là d'une prise de conscience bien tardive par notre employeur de l'urgence à faire évoluer notre secteur. A n'en pas douter, la médiatisation récente du périscolaire parisien mais aussi les très fortes mobilisations des personnels initiées par le SUPAP-FSU (40% de grévistes animateurs-trices les 14 décembre 2021 et 13 janvier 2022) ont précipité les choses.

**Pour notre syndicat, la réponse aux problématiques soulevées précédemment doit être globale et de grande envergure.**

Voici donc les mesures que nous jugeons indispensables pour notre secteur :

### Attractivité :

- Passage en catégorie B des AAAS avec priorisation pour les animateurs-trices des centres ressources centraux, des Espaces lecture, et des Espaces Petite Enfance
- Développement de la filière et de l'accès à la catégorie A dans le corps des CAPSA
- Augmentation du régime indemnitaire des AAAS et AAP
- Prime spécifique pour les REV travaillant sur les écoles accueillant plus de 150 enfants sur les TAP
- Augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels

### Effectifs :

- Augmentation du nombre de titulaires AAAS (moins 300 collègues titulaires depuis 5 ans !)
- Organisation de concours C2 et recrutement sans concours C1 chaque année
- Mise en place de brigades de remplaçants titulaires AAAS dans chaque CASPE
- Contractualisation de tous les vacataires sur postes permanents
- 1 REV B par école
- 1 REV S par école

### Qualité de l'accueil et amélioration des conditions de travail :

- Formations diplômantes BPJEPS-DEJEPS-DESJEPS
- Augmentation du temps de préparation rémunéré
- Temps de préparation rémunéré pour les contractuels et vacataires également
- Extension des contrats des AREM pour assurer l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires
- Meilleure prise en compte de l'accueil des enfants porteurs de handicap et « à besoins particuliers » (formation et nombre de postes ouverts)
- 1 bureau dédié pour chaque REV

Paris, le 9 juin 2022

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97** ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)